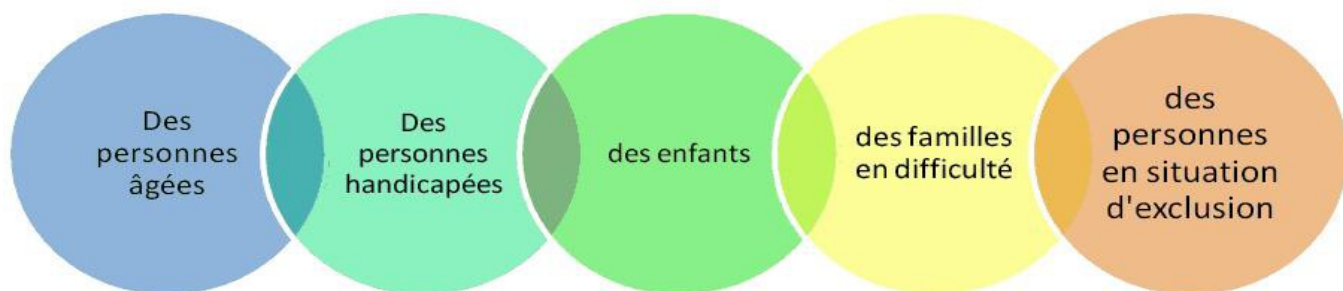


BILAN D'ACTIVITES PLURIANNUEL

2009-2010-2011-2012-2013-2014





SOMMAIRE

1- ADMINISTRATION DU C.C.A.S

1-1 : nombre de commissions administratives annuelles	p. 3
1-2 : nombre de dossiers instruits pour passage en commission	p. 3

2- AIDES SOCIALES EXTRA-LEGALES

2-1 : budget consacré aux aides financières (eau, edf, loyers, divers)	p. 4
2-2 : montant des bons d'essence délivrés depuis octobre 2010	p. 4
2-3 : nombre de bénéficiaires de la subvention cantine	p. 5
2-4 : nombre de bénéficiaires des colis de Noël	p. 5
2-5 : accès à la culture pour tous	p. 6
2-6 : nombre de bénéficiaires des colis à domicile	p. 6
2-7 : nombre de bénéficiaires des colis en maison de retraite	p. 7

3 - LOGEMENT

3-1 : nombre de logements attribués	p. 7
3-2 : attribution par type	p. 8

4 - BANQUE ALIMENTAIRE

4-1 : collecte annuelle	p.8
4-2 : nombre de personnes bénéficiaires	p.9

5 - ORGANISATION DE MANIFESTATIONS

5-1 : repas des anciens	p.9
5-2 : semaine bleue	p.10
5-3 : après-midi ludique	p.10

6 – INFORMATIONS p.11_

1-ADMINISTRATION DU C.C.A.S

1-1 :NOMBRE DE COMMISSIONS ADMINISTRATIVES ANNUELLES

- L'attribution des aides facultatives est de la compétence du conseil d'administration du C.C.A.S, lequel délibère sur la création des dispositifs d'aide et sur les modalités d'attribution. Les dossiers sont instruits et présentés en commission.

1-2 :NOMBRE DE DOSSIERS INSTRUITS POUR PASSAGE EN COMMISSION

2- AIDES SOCIALES EXTRA-LEGALES

2-1 :BUDGET CONSACRE AUX AIDES FINANCIERES (eau, edf, loyers, divers)

2-2 : MONTANT DES BONS D'ESSENCE DELIVRES (création en octobre 2010)

2010 : 7 bénéficiaires
2011 : 27 bénéficiaires
2012 : 48 bénéficiaires
2013 : 26 bénéficiaires
2014 : 40 bénéficiaires

2-3 : NOMBRE DE BENEFICIAIRES DE LA SUBVENTION CANTINE

- refonte du mode d'attribution de la subvention cantine en 2011

2-4 : NOMBRE D'ENFANTS BENEFICIAIRES DES COLIS DE NOEL

- Pour être en mesure de satisfaire au mieux les familles, le CCAS travaille en collaboration avec le secours populaire, la croix-rouge et l'association « enfance et partage ».

2-5 : ACCES A LA CULTURE POUR TOUS**2-6 : NOMBRE DE BENEFICIAIRES DES COLIS A DOMICILE****2-7 : NOMBRE DE BENEFICIAIRES DES COLIS EN MAISON DE RETRAITE**

3 – LOGEMENT

3-1 : Nombre de logements attribués :

3-2 : Détail par Types

4 - BANQUE ALIMENTAIRE

4-1 : COLLECTE ANNUELLE

- **L'organisation et la gestion de la collecte incombent au C.C.A.S.. Une trentaine de bénévoles est sollicitée chaque année.**

4-2 : NOMBRE DE PERSONNES BENEFICIAIRES

- Des bénévoles assurent de façon régulière les distributions dans la convivialité. Il est accordé beaucoup d'importance à l'échange et à la discussion.

5 - ORGANISATION DE MANIFESTATIONS

5-1 : REPAS DES ANCIENS

Le même succès est au rendez-vous chaque année. L'ambiance et le menu sont très appréciés.
2009 : annulation (prévention grippe A)

5-2 : SEMAINE BLEUE

Activités proposées

2014 : le **salon du maintien** a réuni un grand nombre de partenaires (ADMR, COCOPAQ, CLIC, EHPAD, professionnels de santé, conseil général, T.B.K,) Beaucoup de familles ont obtenu des informations et conseils ;

Sinon, les activités proposées étaient nombreuses et variées : atelier pâtisserie, fest deiz, causerie sur le Brigneau d'antan, diaporama « Au fil du Bélon », exposition, Goûter-vernissage « Lez arts moëlanais » à la maison de retraite, cinéma,...

Ces diverses activités ont réuni plusieurs dizaines de personnes, le succès est croissant.



Remise d'un bouquet à la doyenne
lors d'un repas des anciens



Atelier cuisine

5-3 : APRES-MIDI LUDIQUES



Le mercredi 14 février **2013**, quelques dizaines de personnes ont participé à un loto où de nombreux lots ont été donnés. Un goûter a été servi en fin d'après-midi. Un transport a également été assuré uniquement pour les personnes sans moyen de locomotion.

Le 6 février **2014** : un autre loto a réuni une soixante de personnes

Deux lotos sont programmés en 2015

INFORMATIONS

☞ Les données communiquées ne représentent simplement qu'une partie du travail pour lequel le C.C.A.S intervient; Il s'agit d'aides sociales extra-légales qui sont de la compétence exclusive du centre communal d'action sociale, auxquelles s'ajoutent les demandes d'aides sociales légales : prise en charge des frais d'hébergement en maison de retraite ou en foyer, allocation personnalisée à l'autonomie, allocation adulte handicapé, couverture maladie universelle complémentaire, carte d'invalidité, prise en charge des heures d'aide ménagère, ...

Maison des Solidarités

☞ **Coordonnées des services assurant des permanences régulières**

Assistante sociale du Conseil Départemental : 02.98-50-11-50

Assistante sociale des pêches : 02.98.97.04.90

C.L.I.C (centre local d'information et de coordination) : 02.98.35.18.50

Mission locale : 02.98.39.38.03

Croix d'Or : 02.98.39.50.71

Croix bleue : 02.98.96.02.99

ADVC (ass. départementale des veuves et veufs du finistère) : 02.98.80.42.23

Citémétrie (amélioration de l'habitat) : 02.98.96.44.67

Actife (accompagnement demandeurs d'emploi) 50 rue du Président Sadate 29000 QUIMPER
02.98.64.80.20

☞ **Permanences sur R-V avec** :

P.A.E.J (point d'accueil écoute jeunes) : 02.98.39.08.10

C.S.A.P.A (centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie) 02.98.96.63.18

L'Abri Côtier (aide et soutien aux personnes victimes de violences conjugales physiques ou morales)
06-34-62-20-50

L'U.D.A.F (union départementale des associations familiales) : 02.98.10.38.16

A.T.P (ass. tutélaire du Ponant) : 02.98.60.67.50

Epilepsie-France –Mme LE GALL- Tel 06.61.26.02.35